

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

Date de convocation : 18/04/2023
Membres :
En exercice <input type="text" value="19"/>
Présents : <input type="text" value="15"/>
Votants : <input type="text" value="18"/>
Date d'affichage : 25/04/2023
Date de publication : 25/04/2023

Le 24 avril 2023 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA et Sophie SUBIRATS

Étaient représentées : Anne-Marie CAUSSÉ par Jean Georges CLAIR, Muriel PAILLER par Tovo RABEMANANTSOA et Aurore VERDIER par Lionel COUBRA

Absente : Nathalie KATSAMANTOU

Secrétaire de séance : Katia PEDEMAY

DÉLIBÉRATION N° 2023-49

OBJET : Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour les travaux de coupure nocturne de l'éclairage public et le renouvellement de lanternes énergivores

Par délibération n° 2022-103 du 12 décembre 2022, le Conseil Municipal a délibéré en faveur d'une extinction partielle la nuit de l'éclairage public dès que les travaux adéquats auront été réalisés.

Ceux-ci ont été estimés par le SDEEG, qui en assurera la maîtrise d'œuvre, pour un montant de 31 979,18 € HT (hors frais de maîtrise d'œuvre).

Pour rappel, la procédure à suivre est la suivante :

- délibération du Conseil Municipal (n° 2022-103 du 12 décembre 2022),
- communication auprès de la population,
- arrêté fixant tous les détails et notamment les horaires de coupure en fonction des zones si la coupure ne se fait pas sur toute la commune,
- mise en place de panneaux de signalisation aux entrées de la commune pour prévenir les automobilistes,
- réalisation des travaux (installation et reprogrammation des horloges).

Par ailleurs, la Commune souhaite renouveler 58 lanternes énergivores, sur l'axe principal du bourg, pour un montant de 24 151,20 € HT.

Ainsi, le plan de financement peut être arrêté comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
Travaux de coupure nocturne de l'éclairage public et renouvellement des	56 130,38 €	Fonds Vert 2023	80 %	44 904,30 €
		Autofinancement	20 %	11 226,08 €
TOTAL HT	56 130,38 €	TOTAL		56 130,38 €

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention de 80 % soit **44 904,30 €** auprès de l'État au titre du Fonds Vert 2023 et d'arrêter le plan de financement tel que décrit précédemment,
- d'autoriser M. le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 24 avril 2023

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Katia PEDEMAY